



## À PROPOS DU CONCOURS

Bienvenu au **Défi de la Terre!** Pour souligner l'Année internationale de la planète Terre, cette première version annuelle du *Défi de la Terre* demande aux enfants canadiens de 10 et 14 ans de découvrir les réponses aux questions suivantes : Quels sont vos objets préférés et de quels endroits sur Terre sont extraites les ressources non-renouvelables nécessaires à leur fabrication?

Le *Défi de la Terre* invite les jeunes et les écoles du pays à rivaliser et à gagner des milliers de dollars en prix nationaux et régionaux en laissant libre cours à leur imagination. Participez individuellement ou en groupe. Tout ce que vous avez à faire, c'est raconter une histoire sur un objet familier de chez-vous ou de votre école, sur une ou plusieurs ressources non-renouvelables de la planète nécessaires pour le fabriquer ainsi que sur l'ENDROIT sur Terre d'où ces ressources proviennent. Plus originale sera votre histoire, meilleures seront vos chances! Vous pouvez écrire un poème ou un essai, composer une pièce de musique, monter une pièce de théâtre, réaliser un film, peindre un tableau, faire une danse à claquette, monter une présentation multimédia ou toute autre présentation que vous viendra à l'esprit!

**Le concours Défi de la Terre se tiendra du 17 octobre 2008 au 28 février 2009.** Les présentations gagnantes seront utilisées comme outils promotionnels pour montrer à quel point les ressources de la planète sont essentielles à notre vie de tous les jours. Alors, réfléchissez bien. Rêvez grand!

## LES PRIX

**TOUTES** les propositions au concours *Défi de la Terre* participeront au tirage d'un *iPod touch* tout neuf! Mais il y a bien plus ...

### Les grands prix nationaux

Trois prix nationaux seront attribués :

**Première place : 3 000 \$**

**Deuxième place : 2 000 \$**

**Troisième place : 1 000 \$**

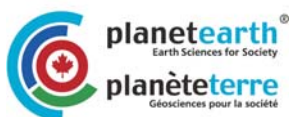
### Prix pour les écoles

Les trois meilleures écoles recevront chacune 1 000 \$  
(Les propositions d'école sont des propositions de groupe, d'une école ou d'une classe, avec un professeur associé.)

### Prix régionaux

Il y aura aussi jusqu'à sept prix régionaux attribués dans chacune des sept régions canadiennes suivantes : région de l'Atlantique (l'Î.-P.-É., Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador), Québec, Ontario, région des Prairies (Saskatchewan et Manitoba), Alberta, Colombie-Britannique, le Nord (Territoires du Nord-ouest, Yukon, Nunavut).

**Première place : 250 \$**



Sponsors:





<b>Deuxième place :</b>	<b>225 \$</b>
<b>Troisième place :</b>	<b>200 \$</b>
<b>Quatrième place :</b>	<b>175 \$</b>
<b>Cinquième place :</b>	<b>150 \$</b>
<b>Sixième place :</b>	<b>125 \$</b>
<b>Septième place :</b>	<b>100 \$</b>

## DIRECTIVES POUR LE CONCOURS DÉFI DE LA TERRE

Soyez prêt à libérer votre imagination, et créer **votre** message en réponse aux questions du **Défi de la Terre** : Quels sont vos objets préférés et de quels endroits sur Terre sont extraites les ressources non-renouvelables nécessaires à leur fabrication? Vous pouvez participer en faisant une présentation personnelle ou comme membre d'un groupe-jeune, (scouts, guides, 4H, etc.), école ou classe.

Voici comment procéder :

1. Choisissez un objet familier à l'école ou à la maison;
2. Trouvez au moins une ressources terrestres non-renouvelables nécessaires à la fabrication de cet objet (comme le cuivre, le fer, le plastique ou la silice);
3. Dîtes-nous en **quels endroits** de la planète ces ressources ont été découvertes et produites.

Voilà, il ne vous reste plus qu'à créer une histoire qui raconte comment il se fait que les ressources de la Terre sont si importantes dans notre vie quotidienne. Vous avez le choix, votre histoire peut prendre la forme d'un essai, d'un poème, d'une chanson ou d'un jeu, d'une peinture ou d'une affiche, d'une production audio, vidéo ou multimédia, ou de toute autre forme qu'il vous plaira! **N'oubliez pas, votre présentation pourra être utilisée comme outil de promotion visant à démontrer l'importance essentielle des ressources dans nos vies quotidiennes.**

Veuillez noter que toutes les présentations **doivent** être soumises en format numérique, et aussi, qu'**aucune présentation ne sera retournée** à son ou ses auteurs.

Tous les participants devront se soumettre aux consignes suivantes :

### Essai (histoire courte, compte rendu de recherche, ou les deux)

- Les essais doivent comporter **moins de 800 mots**.
- À téléverser sur le site Internet du Défi de la planète (voir l'onglet « Comment téléverser »)

### Images (illustration, peinture, affiche, peinture numérique)

- Les formats permis des peintures et des affiches sont le **8" x 11"**, le **11" x 14"** et le **11" x 17"**
- Il faut téléverser en format .jpg ou tiff, et le fichier ne doit pas faire plus de 8 Mo téléversé
- À téléverser sur le site Internet du Défi de la planète (voir l'onglet « Comment téléverser »)

### Audio (chanson ou musique)

- Une chanson ou une présentation audio doit durer **2 minutes ou moins**



- Le fichier d'une chanson ou d'une présentation audio ne doit pas dépasser 8 Mo
- Les formats acceptés sont : mp3, .aac, .wma, .aiff, .ogg
- À téléverser sur le site Internet du Défi de la planète (voir l'onglet « Comment téléverser »)

#### Vidéo

- Une présentation vidéo ou multimédia doit durer **2 minutes ou moins**
- Les présentations doivent être téléversées sur *YouTube* dans le groupe « SFM – Défi de la Terre »

**Pour plus d'information et pour accéder aux formulaires de participation, rendez-vous au site Internet du Défi de la Terre ([www.earthsciencescanada.com](http://www.earthsciencescanada.com)).**

#### **Les critères de sélection au *Défi de la Terre***

Toutes les présentations au ***Défi de la Terre*** seront jugées en fonction de critères de créativité, d'originalité et de justesse, ainsi que sur la pertinence des réponses aux questions du *Défi de la Terre* : Quels sont vos objets préférés et de quels endroits sur Terre sont extraites les ressources non-renouvelables nécessaires à leur fabrication?

**Les enseignants et les étudiants trouveront plus d'informations ci-dessous au tableau des Catégories du Défi de la Terre**

#### **RUBRIQUE DU DÉFI DE LA TERRE**

La liste des catégories qui suit présente les critères qui seront utilisés pour juger des propositions ainsi que le mode de pointage. Vous pourrez obtenir un maximum de quatre points pour chaque catégorie.

<b>Catégories du Défi de la TERRE</b>				
<b>Catégorie</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<i>Créativité et originalité de la proposition</i>	La proposition est extrêmement créative et entièrement originale.	La proposition est créative et présente plusieurs aspects originaux	La proposition est créative et présente peu d'aspects originaux	La proposition n'est ni créative ni originale.
<i>La proposition répond aux questions</i>	La proposition répond tout à fait aux questions	La proposition répond à la plupart des questions	La proposition répond à certaines questions	La proposition ne répond pas aux questions
<i>Justesse de la proposition</i>	L'argumentaire scientifique est juste	L'argumentaire scientifique est presque toujours juste	L'argumentaire scientifique comporte souvent des erreurs	L'argumentaire scientifique est inadéquat.
<i>Faute de grammaire, et d'écriture</i>	Il n'y a aucune erreur de grammaire d'orthographe ou	Il n'y a entre 1 et 3 erreurs de grammaire d'orthographe ou	Il n'y a entre 4 et 5 erreurs de grammaire d'orthographe ou	Il y a plus de 5 erreurs de grammaire d'orthographe ou

# défi de la terre

	de ponctuation	de ponctuation	de ponctuation	de ponctuation
<i>Efficacité du message public de la proposition</i>	La proposition est extrêmement convaincante quant à l'importance des ressources terrestres dans la vie quotidienne.	La proposition est convaincante quant à l'importance des ressources terrestres dans la vie quotidienne.	La proposition est relativement convaincante quant à l'importance des ressources terrestres dans la vie quotidienne.	La proposition n'est pas convaincante quant à l'importance des ressources terrestres dans la vie quotidienne.
<i>Attrait esthétique</i>	La proposition est extrêmement bien conçue et sa valeur artistique est extraordinaire	La proposition est bien conçue et possède des qualités artistiques évidentes	La conception et les valeurs artistiques de la proposition sont moyennes	La proposition manque de valeur artistique et sa conception est défectueuse
<i>Sources</i>	Les candidats mentionnent au moins 4 excellentes sources documentaires	Les candidats mentionnent entre 2 et 3 excellentes sources documentaires	Les candidats mentionnent des sources documentaires mais leur qualité peut être douteuse	Les candidats ne mentionnent pas de sources
<i>Droits d'auteur</i>	La proposition respecte les règles d'usage normales et les sources sont citées et exactes dans tous les cas. Tous les passages le nécessitant ont été autorisés.	La proposition respecte les règles d'usage normales et les sources sont citées et exactes dans la plupart des cas. Tous les passages le nécessitant ont été autorisés.	La proposition respecte les règles d'usage normales et les sources sont citées et exactes dans certains cas. Tous les passages le nécessitant ont été autorisés.	Les références ne sont pas correctement mentionnées OU des passages nécessitant une permission n'ont pas été autorisés

## ADMISSIBILITÉ

Le texte qui suit (Règlements du concours) constitue les règles et conditions qui s'appliquent au concours intitulé le *Défi de la Terre*.

1. Pour être admissible au concours Défi de la Terre le « Concours », les participants doivent être résidents reçus du Canada et être âgés de 10 à 14 ans au moment du Concours, soit du 17 octobre 2008 au 28 février 2009 (Durée du Concours).
2. Aux fins des Règlements du concours, l'expression « Famille immédiate » signifie conjoint, conjointe, mère, père, frère, sœur, fils, et fille, que ceux-ci résident ou non au même domicile.
3. Tout membre de la Famille immédiate de toute agence de publicité et promotionnelle ou juge reliés au Concours ne pourra participer au Concours.



4. Les sociétés EnCana ou Teck pourront en tout temps exiger des participants des preuves d'identité ou d'admissibilité au Concours. Le défaut de produire les dites preuves dans un délai raisonnable pourrait justifier une disqualification du participant. Toute information personnelle et autre requise par les Commanditaires, tel que nommé ci-après, aux fins de ce Concours doit être véridique, complète, juste et d'aucune manière mensongère. « les Commanditaires » désignent collectivement les sociétés EnCana et Teck.
5. EnCana ou Teck pourra disqualifier toute présentation ou participant à sa seule discrétion, advenant qu'une présentation ou un participant fournisse, à quelque étape, des détails personnels ou une information mensongère, incomplète, inexacte ou trompeuse.

#### Soumission des présentations

6. Toutes les présentations doivent être soumises en format numérique.
7. Toutes les présentations doivent être soumises à partir du 17 octobre 2008 à 06h00 HNP/HAP jusqu'au 28 février 2009 à 00h00 HNP/HAP. Toute présentation soumise postérieurement sera ignorée.
8. Toute présentation considérée illisible, incomplète, endommagée, non conforme, abimée, contrefaite, dénaturée, mécaniquement ou électroniquement reproduite sera déclarée invalide.

#### Propriété des présentations

9. Toute les présentations soumises deviennent la seule propriété des sociétés EnCana ou Teck et aucune ne sera retournée pour quelque raison.

#### Prix

10. La probabilité d'être choisi comme gagnant potentiel dépend du nombre de présentations valides reçues. Tout gagnant potentiel devra se soumettre aux *Règlements du concours* avant de pouvoir être déclaré gagnant.

#### Protocole d'attribution des prix

11. Le 15 avril 2009, à Calgary, Alberta, tous les gagnants des grands prix régionaux et nationaux seront choisis par des juges parmi toutes les présentations admissibles reçues. À seule discrétion, les juges devront déterminer quelles présentations répondent le mieux aux critères de sélection du Concours et ainsi choisir les gagnants. Toutes les décisions des juges seront finales, exécutoires et sans appel.
12. Les gagnants potentiels seront avisés par téléphone, au plus tard le 15 avril 2009, et ils devront accuser réception en deux (2) jours ouvrables ou moins. Après avoir été avisé, les gagnants potentiels devront accuser réception de l'avis en téléphonant au numéro de téléphone mentionné dans l'avis, et les gagnants potentiels choisis auront deux (2) jours ouvrables pour le faire. Si les gagnants potentiels ne répondent pas en conformité avec ces Règlements du concours, ils ou elles seront disqualifiés et ne recevront pas de prix, et un autre gagnant potentiel sera choisi. Si, après trois essais, les Commanditaires n'ont pas réussi à déterminer un gagnant, les Commanditaires se réserve le droit d'accorder le



prix (ou son équivalent en argent) à l'œuvre de charité de leur choix. Les Commanditaires ne sont aucunement responsables de l'échec du mécanisme d'avis aux gagnants potentiels, non plus que de la réception de la réponse d'un gagnant potentiel.

#### Quittance et indemnité

13. En participant au Concours, le participant donne quittance et libère les Parties, tel que défini au paragraphe 19 (a) ci-dessous, de toutes responsabilités pour blessures, pertes, dommages de quelque sorte subit par le participant, les Parties libérées ou toute autre personne, incluant les blessures personnelles, le décès, ou les dommages à la propriété, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'usage ou l'usage abusif de tout prix, de la participation au présent Concours, de tout manquement aux Règlements du concours, ou de toute activité liée au prix. Le participant consent à indemniser les Parties libérées pleinement et sans limitation, de toute réclamation par des tierces parties en ce qui a trait au Concours.
14. Les Commanditaires n'assument aucune responsabilité ou obligation pour la perte de présentation, d'avis, notifications, répliques, réponses ou toute décharge en retard, égarées ou incomplètes. Le participant assume la responsabilité de blessures causées ou prétendument causées par la participation au Concours, ou par l'acceptation, la possession, l'utilisation ou le défaut de recevoir tout prix. Les Commanditaires n'assument aucune responsabilité ou obligation au cas où le Concours ne pourrait être tenu comme prévu, pour quelle que raison que ce soit, y compris pour des motifs hors du contrôle des Commanditaires, comme l'infection par un virus informatique, des bogues, l'altération, une intervention non autorisée, la fraude, des pannes techniques ou la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou de la tenue appropriée du Concours.
15. En participant au Concours, chaque participant accepte d'être lié par les Règlements du Concours, qui seront affichés sur le Site du Défi de la Terre ([www.earthsciencescanada.com](http://www.earthsciencescanada.com)) pendant la Période du Concours. Le participant accepte aussi d'être lié par les décisions des juges et des Commanditaires. Ces décisions seront finales et exécutoires à tous égards. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier un participant qui : (a) viole les Règlements du Concours; (b) altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le déroulement du Concours, le Site Web du Concours ou un site Web de [canada.com](http://canada.com); (c) viole les modalités de service, les conditions d'utilisation, les règles générales ou les lignes directrices d'un bien et/ou service d'un site Web de [canada.com](http://canada.com); et/ou (d) agit à l'encontre de l'esprit sportif ou de façon à perturber le Concours, ou de manière à ennuyer, harceler ou menacer une autre personne. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB DU CONCOURS OU TOUT SITE WEB CONNEXE, OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE INFRACTION AU CODE PÉNAL ET EN DROIT CIVIL. SI DE TELS GESTES SONT POSÉS, LES COMMANDITAIRES SE RÉSERVENT LE DROIT DE PRENDRE TOUS LES RECOURS ET DE RÉCLAMER TOUS LES DOMMAGES PRÉVUS PAR LA LOI, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LE DROIT DE POURSUIVRE AU CRIMINEL.**



16. Le participant accorde aux Commanditaires le droit de : (a) d'utiliser son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse de courriel (Renseignements personnels) aux fins d'administration du Concours; (b) d'utiliser ses Renseignements personnels pour fins de publicité et de promotion dans le cadre du Concours et ce, dans n'importe quel média maintenant connu ou éventuellement créé, sans autre rémunération à moins que la loi ne l'interdise ; et (c) d'utiliser son nom et son adresse de résidence en relation avec le site Internet du Concours, d'autres sites Internet ou tout autre média actifs ou à venir. Les informations personnelles ne seront pas divulguées à des tierces parties autre que celles nécessaires aux Règlements du Concours. Les Commanditaires ou autre agences tierces du Commanditaires n'utiliseront les informations personnelles, que pour les besoins du Concours et seront tenues de les protéger.
17. Le Gagnant devra signer une entente légale et une quittance la « Quittance » confirmant que le Gagnant :
- a. (i) est admissible au Concours et qu'il s'est plié aux Règlements du Concours; (ii) qu'il accepte le prix tel qu'il est offert; (iii) qu'il libère chacun des Commanditaires et leurs compagnies mères, filiales, affiliés et/ou entreprises connexes, et chacun de leurs employés, directeurs, membres de la direction, fournisseurs, agents, Commanditaires, administrateurs, détenteurs d'autorisations, représentants, annonceurs, acheteurs médias et agences promotionnelles respectifs, (collectivement appelés les « Parties libérées ») de toute responsabilité pour les pertes, préjudices, dommages, coûts ou dépenses découlant de la participation au Concours ou à une activité connexe au Concours, ou de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un Prix, y compris mais sans s'y limiter, aux frais, préjudices, pertes résultant de blessures, du décès, de dommages à la propriété, de la perte ou de la destruction de biens, de droits de publicité ou à la protection de la vie privée, de diffamation ou de la représentation sous un jour peu flatteur, ou de toutes les réclamations de tiers en découlant; et
  - b. qu'il accorde aux Commanditaires un droit sans restrictions, à leur discrétion collective et individuelle, de produire, reproduire, publier, publier, diffuser, communiquer par télécommunications, exposer, distribuer, adapter et faire tout autre usage ou réutilisation de l'œuvre et du nom du Gagnant, de sa photographie, sa voix et sa biographie dans n'importe quel média maintenant connu ou créé éventuellement en ce qui a trait au Concours et à la promotion et à l'exploitation de celui-ci. La Quittance signée doit être retournée dans les deux (2) jours ouvrables de la validation du statut de gagnant du participant, sinon le participant choisi sera disqualifié et le Prix sera confisqué.
18. Toute la propriété intellectuelle, incluant, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, dénominations commerciales, logos, schémas, matériel promotionnel, pages Web, code source, dessins, illustrations, slogans et représentations appartiennent aux Commanditaires et/ou à leurs entreprises affiliées. Tous les droits sont réservés. Il est strictement interdit de copier ou d'utiliser tout matériel protégé par droit d'auteur ou constituant de la propriété intellectuelle sans le consentement écrit préalable de leur propriétaire.

# défi de la terre

19. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, d'amender, de modifier ou de résilier à tout moment, sans préavis et sans donner de motif, l'ensemble ou une partie du Concours.
20. Le texte qui précède constitue les Règlements officiels du Concours. Le Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les Règlements du Concours peuvent être modifiés sans préavis pour les rendre conformes aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables, ou aux politiques de toute autre entité qui a compétence sur les Commanditaires.

On trouvera plus d'information sur le site [www.earthsciencescanada.com](http://www.earthsciencescanada.com) ou en s'adressant à :

**SkinnyFish Media**  
Suite 200, 1013 – 17<sup>e</sup> Ave S.-O.  
Calgary (Ab)  
T2T 0A7

Téléphone : (403) 338-1731

Adrélec : [where@skinnyfishmedia.com](mailto:where@skinnyfishmedia.com)